

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 42 (1950)
Heft: 6

Artikel: Les associations patronales en Suisse
Autor: Keller, Willy
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384665>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les associations patronales en Suisse

Par Willy Keller

D'une manière générale, l'on est assez bien informé, même en dehors du mouvement ouvrier, sur la situation présente des organisations syndicales, leur structure et leur force numérique, grâce aux données officielles. C'est ainsi que l'Annuaire suisse de statistique contient également les effectifs des membres des organisations centrales ouvrières de la Suisse. La vue d'ensemble est infiniment moins claire et précise dans le secteur patronal. L'on y trouve bien la liste des associations professionnelles et des associations économiques publiée par l'Ofiamt, dont la cinquième édition date du début de 1949. Elle rend de bons services en tant qu'aide-mémoire pour les groupements économiques, mais le grand chiffre de plus de mille associations professionnelles déconcerte quelque peu le lecteur qui désire se faire une idée exacte sur les trois grands groupements professionnels des employeurs qui sont l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Union centrale des associations patronales suisses et l'Union suisse des arts et métiers et leur répartition sur les diverses branches d'industries. Il est non moins intéressant d'être renseigné sur le nombre et la force des divers groupements qui existent en marge des trois grandes associations centrales.

La présente enquête a pour but d'éclairer quelque peu cette question. Elle est à notre connaissance la première tentative d'établir au moyen d'un graphique la structure économique des associations patronales. Elle est basée sur l'annuaire déjà évoqué, publié par l'Ofiamt, sur les associations générales et interprofessionnelles d'employeurs. Pour des raisons de clarté, l'Union suisse des paysans, qui est la quatrième grande association centrale du côté patronal, n'a pas été comprise dans le graphique, pas plus d'ailleurs que les autres associations agricoles qui ne sont pas affiliées à l'Union suisse des paysans.

Si l'on était au clair, quant au nombre des associations patronales affiliées aux associations centrales, on l'était moins sur le groupement ou l'entreprise dont relevaient les *membres*. C'est pourquoi il était tout aussi important d'indiquer, au côté du nombre des associations affiliées, celui des membres (qui, dans la plupart des cas, se confondent avec celui des entreprises). Ce n'est qu'ainsi qu'il est possible de se faire une image exacte du champ d'influence de cette organisation. Bien que nous ayons fait tout notre possible afin d'éviter des erreurs, il va sans dire que nous ne prétendons pas présenter un travail sans reproche, car il se peut très bien que le document de l'Ofiamt, sur lequel nous nous basons, n'était peut-être pas, lui non plus, absolument exempt de toute erreur, du fait qu'il n'est pas toujours facile de fixer l'image d'une situation compliquée.

En comparant les entreprises existantes (colonnes 13 et 14) on a cherché à répondre à la question relative au degré ou à la densité d'organisation dans les diverses branches économiques du côté patronal. Malheureusement, nous ne disposions pas d'autres chiffres pour ce travail que ceux du recensement des entreprises de 1939. Or, ces chiffres ne donnent plus l'image du développement des dix dernières années. Pour cette raison déjà, on ne peut établir, entre les organisations patronales et les entreprises existantes, qu'une comparaison approximative qui ne saurait servir de critère absolu. Néanmoins, il est possible d'en tirer quelques conclusions, en particulier si l'on prend quelques chiffres de certaines branches économiques très fortement évoluées sous la forme de fabrique, comme par exemple en comparant l'industrie alimentaire, l'industrie des boissons, l'industrie du tabac, l'industrie de la graisse et de l'huile, l'industrie du métal et des machines (voir colonnes 12 et 14, entreprises avec plus d'une personne occupée).

Du point de vue de la méthode employée pour établir le tableau, remarquons encore ce qui suit: Dans le cas des trois grandes organisations faïtières, le chiffre total des fédérations affiliées est toujours indiqué au complet, même lorsque certaines branches sont en même temps affiliées à l'une ou même aux deux autres organisations faïtières et comptées ainsi à double. Ces cas sont annotés spécialement et les chiffres comptés en trop sont déduits du total (colonnes 7 et 8). Les sections cantonales et locales sont laissées de côté par principe, afin d'éviter d'autres doubles emplois.

Pour fixer les effectifs de chaque fédération, l'on est parti de l'idée que les chiffres indiqués se confondaient avec ceux des entreprises. Cela doit correspondre dans la plupart des cas. Lorsqu'il s'est agi d'organisations paritaires (corporatistes) elles n'y ont pas été incluses (trois cas). Dans d'autres cas analogues, où le caractère d'organisation patronale ne pouvait être clairement déterminé, par exemple lorsqu'il s'agissait d'organisation faïtière dont le but était de caractère plutôt général, ces organisations ne furent pas, non plus, prises en considération (14 cas). D'ailleurs, aucune de ces organisations n'appartient à l'une des trois grandes organisations faïtières. Dans trois autres cas (colonne 2), seule la fédération, mais non pas l'effectif des membres, ne fut comprise dans le nombre, parce qu'il s'agissait, dans ce cas, soit d'organisations faïtières ou d'associations particulières, dont la qualité de membre ne pouvait s'identifier avec celles des firmes et auraient de ce fait dénaturé l'exactitude de notre tableau (voir note colonne 2).

Enfin, les notes de la colonne 9 signalent que des 308 fédérations, qui se tiennent en dehors des trois grandes associations faïtières, 74 d'entre elles peuvent y être indirectement incluses du fait de leur affiliation à une organisation faïtière de leur branche économique.

Comme « dissidents » l'on ne compte en réalité que 234 organi-

sations patronales avec 25 137 membres sur un total de 567 associations avec 167 427 membres. Les effectifs de l'Union suisse des arts et métiers ne diffèrent que d'un millier de membres selon les données de son annuaire de 1948, sur un effectif total de 122 000 membres, du fait que les données de l'Ofiamt accusent quelques divergences concernant quelques petites organisations.

Les résultats de nos constatations statistiques concernant les trois grandes organisations d'employeurs peuvent paraître probantes. Quelques petites différences dans les effectifs sont possibles; quoi qu'il en soit, leur importance ne peut être que minime. Il convient d'ajouter que la force réelle de chaque organisation faîtière *ne peut* être appréciée selon le *nombre de ses membres*. L'influence de ces organisations dépend bien davantage du *nombre d'ouvriers et d'ouvrières* que chaque entreprise ou association patronale *occupe*. Il suffit de citer comme exemple l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie (voir poste 17 du tableau), laquelle est membre de l'Union centrale des associations patronales. Le champ d'action de cette association s'étendait en 1948, avec ses 420 entreprises affiliées, sur 145 749 personnes occupées (soumises à la loi sur les fabriques) de l'industrie des machines et de la métallurgie du pays. D'autres exemples, pour d'autres membres de la même organisation faîtière, pourraient être cités, tout comme pour l'Union suisse du commerce et de l'industrie. Il en va tout autrement pour l'Union suisse des arts et métiers. Ses branches économiques les plus fortes dans le commerce et l'alimentation (boulangeries, pâtisseries, boucheries) et l'hôtellerie, ont dans leur majorité la caractéristique de la petite entreprise artisanale. Par conséquent, l'influence de chaque patron, pris individuellement, ne s'exerce que sur quelques personnes. Il convient d'ajouter à cette occasion que ces trois grandes organisations faîtières restent en étroit contact. C'est ainsi que dans l'un de leurs rapports pour 1948, il est précisé que dans les questions de fixation des prix, de la stabilisation des salaires et des prix, de l'application générale des contrats collectifs, de la révision de la réglementation des conditions de travail, de l'assurance-chômage et autres questions, des mesures furent prises en commun entre groupements patronaux.

Nous avons déjà signalé que dans le groupe de « dissidents » (voir colonnes 9 et 10), c'est-à-dire des associations patronales affiliées à aucune des organisations faîtières, de nombreux fils se tendent néanmoins vers l'une ou l'autre de ces associations faîtières. C'est ainsi que 52 associations de ces groupes entrent indirectement en contact avec la sphère d'activité de l'Union suisse du commerce et de l'industrie par son appartenance à une autre branche d'activité et 22, dans celle de l'Union suisse des arts et métiers. Des fils se tendent cependant aussi de la part du groupe, riche en influence, de la Société suisse des banquiers, avec ses 770 membres (voir posi-

La structure des associations centrales

Genre d'exploitation ou branche commerciale	Affiliées à l'Union suisse du commerce et de l'industrie		Affiliées à l'Union centrale des associations patronales suissees		Affiliées à l'Union suisse des arts et métiers		Total des affiliées aux trois organisations centrales	
	Nombre des assoc.	Nombre des membres	Nbre des assoc.	Nbre des membres	Nombre des assoc.	Nombre des membres	Nombre des assoc.	Nombre des membres
	1	2	3	4	5	6	7	8
1. Artisanat sans autre discrimination	—	—	—	—	2	4 870	2	4 870
2. Industrie de l'alimentation	5	227 ²	—	—	7	15 170	12	15 397
3. Industrie des boissons	1	57	1	37	3	459	5	553
4. Industrie du tabac	1	20	—	—	—	—	1	20
5. Industrie des graisses et des huiles	1	32	—	—	—	—	1	32
6. Industrie chimique	4	381	1	6	1	45	6	432
7. Industrie du caoutchouc	1	14	—	—	—	—	1	14
8. Industrie du bois et du liège	1	61	—	—	9	6 185	10	6 246
9. Fabrication de jouets et d'articles de sport, etc.	2 ⁶	53	—	—	2	108	4	161
10. Industrie du papier	4	112	1	19	—	—	5	131
11. Industrie des arts graphiques	—	—	—	—	6 ⁸	1 920	6	1 920
12. Industrie du cuir (sans chaussures)	3	117	1 ¹⁰	83	5 ¹¹	1 834	9	2 034
13. Industrie du textile	18	965	5 ¹³	355	1 ¹⁴	120	24 ¹⁵	1 440
14. Industrie du vêtement	5	372	2	140	5 ¹⁶	5 100	12	5 612
15. Centrales pour la fourniture de la force, gaz, eau	5	430 ¹⁷	—	—	1	18	6	448
16. Industrie de la pierre et de la terre	4	151	5 ¹⁸	229	7 ¹⁹	697	16	1 077
17. Industrie des machines et des métaux	6	671	2 ²⁰	3327	11	9 305	19	13 303
18. Industrie horlogère, bijouterie, petite mécanique, etc.	1 ²²	1 753	5 ²³	628	5	1 496	11	3 877
19. Industrie du bâtiment	—	—	2 ²⁵	3490	7	7 806	9	11 296
20. Transports	4	3 096	—	—	5 ²⁶	4 429	9	7 525
21. Commerce de gros et détail ²⁸	24	4 420 ²⁹	—	—	42 ³⁰	36 929	66	41 349
22. Banques, bourses, assurances	4	66 ³²	1	*	—	—	5	66
23. Agences, renseignements	2	288	—	—	2	597	4	885
24. Hôtellerie, restauration, nettoyage, théâtres, cinés ³³	2 ³⁴	2 138	—	—	5	20 988	7	23 126
25. Services publics et autres services d'intérêt général ³⁵	3	1 830 ³⁶	—	—	6	2 746	9	4 576
Total	101	17 254	26	8314	132	120 822	259	146 390
						A déduire comptés à double	19	8 690
							240	137 700
						Affiliées indirectement U. S. A. M.		
						Affiliées indirectement U. S. C. I.		
						Affiliées à aucune association centrale		

Sources: Listes des associations professionnelles et associations économiques de Suisse, publiées par l'O. F. de l'I. A. M. T., 5^e édition 1949.
Recensement des entreprises 1939.

d'employeurs de la Suisse en 1948

Affiliées à aucune des trois organisations centrales des employeurs		Total ¹ de toutes les organisations d'employeurs		Nombre des entreprises (Recensement 1939)		Notes et remarques: ABRÉVIATIONS: M = Membres (nombre de...) A = Associations (= entreprises) U. S. C. I. = Union suisse du commerce et de l'industrie U. C. A. P. S. = Union centrale des associations patronales suisses U. S. A. M. = Union suisse des arts et métiers
Nombre des assoc.	Nombre des membres	Nombre des assoc.	Nombre des membres	Total	Avec plus d'une pers. occupée	
9	10	11	12	13	14	
2	104	4	4 974	—	—	* Chiffre inconnu.
13 ³	3 378	25	18 775	18 401	16 549	. Impossible à relever pour des raisons logiques.
3 ⁴	185	8	738	1 214	707	1 Pour raison de clarté, nous avons renoncé à inclure l'Union suisse des paysans.
6	85	7	105	168	146	2 Non membre d'une organisation centrale. (Organisation fruitière avec 1056 M.)
15	3	2	35	45	35	3 Dont 3 A avec 222 M affiliées indirectement à l'U. S. A. M.
10	198	16	630	1 204	928	4 Dont 1 A avec 100 M indirectement affiliée à l'U. S. A. M.
1	40	2	54	78	52	5 Affiliées aussi indirectement à l'U. S. C. I.
15	1 534	25	7 780	16 394	9 342	6 Dont 1 A avec 39 M dans l'U. S. A. M.
3	190	7	351	469	256	7 Dont 2 A avec 15 M indirectement aussi affiliées à l'U. S. C. I.
6 ⁷	68	11	199	287	274	8 Dont 3 A avec 140 M indirectement aussi affiliées à l'U. S. C. I.
10 ⁹	281	16	2 201	3 932	2 826	9 Dont 4 A avec 191 M indirectement aussi affiliées à l'U. S. C. I.
3 ¹²	146	12	2 180	3 149	1 705	10 Egalement dans l'U. S. C. I. et U. S. A. M.
25	642	49	2 082	3 101	1 973	11 Dont 2 A avec 104 M aussi dans l'U. S. C. I.
4	486	16	6 098	27 034	9 114	12 Dont 2 A avec 134 M indirectement dans l'U. S. A. M.
1	13	7	461	769	641	13 Dont 2 A avec 16 M également dans l'U. S. C. I.
10	133	26	1 210	1 497	1 023	14 Egalement dans l'U. S. C. I.
40 ²¹	3 967	59	17 270	17 051	10 699	15 Dont 3 A avec 41 M indirectement dans l'U. S. C. I.
16 ²⁴	879	27	4 756	3 779	2 670	16 Dont 1 A avec 50 M indirectement dans l'U. S. C. I. et avec 90 A dans l'U. S. A. M.
2	80	11	11 376	16 396	11 351	17 Dont 2 A sans M car il s'agit d'organisations faitières (entreprises de gaz et d'adduction d'eau).
15 ²⁷	3 305	24	10 830	10 680	5 650	18 Dont 3 A avec 127 M également dans l'U. S. C. I. et 1 A avec 62 M dans l'U. S. A. M.
89 ³¹	4 414	155	45 763	71 597	42 082	19 Y compris 2 A d'une entreprise de construction en montagne.
11	2 646	16	2 712	1 938	1 432	20 Dont 1 A avec 2912 M également affiliée à l'U. S. A. M.
12	1 406	16	2 291	4 421	2 570	21 Dont 3 A avec 27 M indirectement affiliées à l'U. S. C. I.
10	5 544	17	28 670	43 283	35 353	22 34 associations de diverses branches de l'industrie horlogère avec 23 sections sont affiliées à la Chambre suisse de l'horlogerie.
.	.	9	4 576	.	.	23 Egalement affiliées à l'U. S. C. I.
308	29 727	567	176 117			24 Dont 3 A avec 239 M affiliées indirectement à l'U. S. A. M.
		19	8 690			25 Egalement affiliées à l'U. S. A. M.
		548	167 427	246 887 ³⁷	157 378	26 Dont 1 A avec 2588 M également dans l'U. S. C. I.
22	3 002					27 Dont 8 A avec 1881 M affiliées indirectement à l'U. S. A. M. Sans 5 organisations faitières (bureaux de voyages, de circulation routière, etc.).
52	1 568					28 Sans coopératives de consommation.
234	25 157					29 Sans M d'une A (association de voyageurs de commerce avec 10 101 M).

tion 22 du tableau, colonnes 9 et 10), au delà des trois organisations faïtières, grâce à des contacts personnels et des relations d'affaires. De telle sorte que le groupe des dissidents ne fait pas figure de « sauvage » formant un « trust des sans-trust » parmi les organisations patronales; ces dissidents sont au contraire étroitement liés avec les « trois grands » et constituent en certains cas une troupe de soutien des trois grandes associations patronales faïtières. Que les associations patronales en Suisse constituent un réseau très serré d'organisations grandes et petites, duquel aucun partisan de ce que l'on appelle l'économie libre ne saurait échapper, ressort d'une comparaison entre organisations existantes (voir colonnes 12, 13 et 14). Nous avons démontré que les chiffres à disposition de la statistique des entreprises de 1939 ne peuvent indiquer le mouvement des dix dernières années. Si l'on tient malgré tout à établir, sur la base de ces possibilités, des comparaisons boîteuses, le *degré d'organisation* ou la *densité* des associations patronales, le résultat obtenu ne peut être que relatif et ne saurait en aucun cas prétendre à une appréciation positive quelconque. C'est pourquoi nous avons finalement renoncé à faire cette démonstration. Comme *facteur correctif*, des chiffres de la colonne 13, on peut se référer à la statistique des fabriques pour la période de 1939 à 1948. Le nombre des fabriques a passé durant cette période de 8554 à 11 459, augmentant ainsi d'un bon tiers. Il en doit avoir été de même dans les autres entreprises économiques. C'est ainsi, par exemple, que les entreprises inscrites au Registre du commerce ont augmenté de 25% en chiffre rond de 1939 à 1948. Si pour des branches économiques à caractère fortement industrialisé, comme par exemple l'industrie des boissons, du tabac et celles des machines et du métal, l'on soustrait les entreprises n'occupant qu'une personne (colonne 14), on a malgré tout l'impression que dans certaines branches d'industrie l'organisation patronale atteint le 100%. Il apparaît alors clairement que les patrons, en tant que groupement économique, marquent un avantage sur les travailleurs. Même s'ils sont essentiellement constitués en trois groupes principaux, ils ne sont pas divisés selon des tendances *confessionnelles* ou *politiques*. Comme groupement économique, les patrons sont étroitement unis. Ils montrent à cet égard, un bel exemple aux travailleurs.

Nous savons que des raisons de nature très diverse ont engagé les industriels à se grouper, tels par exemple des intérêts de politique commerciale, cartels des prix, normalisation des conditions de livraison et de paiement entre producteurs et acheteurs et toute une série de questions que l'on peut suivre dans l'intéressante publication de la commission du contrôle des prix du Département fédéral de l'économie publique, dont cinq fascicules ont déjà paru. Mais dans un certain nombre de cas, ces derniers temps, la concentration et l'unité de vue des associations patronales se sont affirmées en un

front uni contre les intérêts des ouvriers et la majorité du peuple. Sans vouloir pénétrer plus avant dans les rapports entre organisations patronales et ouvrières, il faut reconnaître que dans certains groupement patronaux et organisations patronales un certain changement a pu se constater. L'irréductible front patronal qui durant des années se raidissait contre les travailleurs s'est quelque peu détendu, preuve en soit l'extension des contrats collectifs, dont le nombre s'est considérablement agrandi au cours des dernières années. Reconnaissons cependant que ces contrats collectifs sont toujours dus à l'initiative des syndicats ouvriers. Les syndicats ne sont d'ailleurs pas les seuls à avoir intérêt à ce qu'il existe de bons rapports entre patrons et ouvriers, les employeurs en bénéficient aussi à la longue. Il dépend avant tout de l'attitude des employeurs d'éviter d'inutiles tensions à ce sujet.

Quelques faits entre d'autres

Pour la paix

Dans un aide-mémoire concernant les points à examiner en vue du développement d'un programme de vingt ans destiné à établir la paix par les Nations Unies, M. Trygvie Lie propose aux gouvernements :

1. Mise en application des sessions périodiques du Conseil de sécurité avec participation des ministres des affaires étrangères. En même temps, développement nouveau de l'utilisation des autres mécanismes pour la négociation, la médiation ou la conciliation des différends internationaux.
2. Une nouvelle tentative en vue d'établir un système de contrôle international de l'énergie atomique.
3. Nouvel examen des moyens permettant de maîtriser la course aux armements non seulement dans le domaine atomique, mais dans celui des autres armes de destruction massive et des armements de type classique.
4. Reprise d'efforts sérieux en vue de la conclusion d'un accord sur les forces armées mises à disposition du Conseil de sécurité pour l'exécution de ses décisions.
5. Acceptation et application du principe selon lequel il est sage et juste de progresser le plus rapidement possible vers l'universalité des Nations Unies.
6. Un programme judicieux et effectif d'assistance technique pour le développement économique et l'encouragement de placement de capitaux sur une large échelle.